

**N° D'ORDRE : 2019-127**

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers  
En exercice : 29*

*Présents : 24*

*Pouvoirs : 05*

*Excusés : 00*

*Absents : 00*

*Qui ont pris part  
à la délibération : 29*

*Date de convocation : 20 Septembre 2019*

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2019

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – M. HOEHN Gérard - Mme ROURE Simone - M. MARIN Michel – M. BLANC Romain - Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h40, participe à partir du point n°1) - M. LHOMME Bernard - M. KUHLMANN Jean - M. VENTRE Jean-Claude - Mme DEMIERRE Colette - Mme ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian - Mme ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel – Mme BALS Fabienne (arrivée à 18h53, participe à partir du point n°2) - Mme PICHARD Laure (arrivée à 18h51, participe à partir du point n°1) - Mme LABROUSSE Sylvie - Mme ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno – M. PAPINIO Raoul – Mme LEVY Severyn – M. CORNU François – M. LANFANT Max.

Pouvoirs : Mme MONTAGNE Françoise (arrivée à 19h49, participe à partir du point n°11) à M. VINCENT Gilles, Maire - Mme GIOVANNELLI Marie-France à M. BALLESTER Alain - M. BOUVIER Rémy à M. HOEHN Gérard - Mme MATHIVET Séverine à M. MARIN Michel - M. GRAZIANI Frédéric à M. LHOMME Bernard.

Excusé

Absent

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

**2 - ACQUISITION D'UN TRACTEUR A L'ERMITAGE – DEPENSE SUPERIEURE A LA DELEGATION CONSENTIE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 11 Avril 2014, le Conseil Municipal lui a délégué la préparation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres n'excédant pas 20 000 € H.T.

Or, Monsieur le Maire informe Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, que dans le cadre de l'urgence, il a décidé de procéder à l'acquisition d'un tracteur agricole d'un montant de 23 000 € H.T.

L'achat de ce tracteur était nécessaire à la suite de l'incendie du 29 Juillet 2019 au cours duquel le tracteur affecté à l'Ermitage a été totalement endommagé.

Aussi, Monsieur le Maire, après avoir fourni toutes explications utiles, demande à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de bien vouloir valider l'acquisition de ce tracteur.

Le Conseil Municipal délibérant,

- OUI l'exposé de M. le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités ;

**DECIDE A L'UNANIMITE**

- De valider l'acquisition du tracteur visé ci-dessus.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 1<sup>er</sup> octobre 2019, pour extrait conforme.

**Signé : Le  
Maire**

**Gilles VINCENT**